



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 38568

## Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2013 portant sur les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Ce rapport préconise de rendre obligatoire la publication annuelle par chaque assureur du nombre et de l'encours des contrats non réclamés ainsi que de ceux qui font l'objet d'une recherche de bénéficiaires, sur la base d'un cadre méthodologique défini par l'Autorité de contrôle prudentiel. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38568

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2013](#), page 10280

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)